

Plan du Droit de Prémption Urbain - D.P.U  
1/2 500  
Partie urbanisée de la commune

Vu pour être annexé  
à la délibération  
du 15 Juin 2023  
approuvant  
le Plan Local d'Urbanisme



Date de prescription de la révision du PLU : 03 Décembre 2019



30 Ter, rue Charles Desunay  
22000 TRÉVIER  
Tel : 03 28 40 05 90  
Mail : perspectives@perspectives-urba.com

LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de zone
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- ▲ Règle architecturale particulière
- Sentier piétonnier
- Élément de patrimoine et de paysage (L.151-19 CU)
- Haie et espace boisé à protéger
- Périmètre dans lequel s'applique le Droit de Prémption Urbain défini par les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

Définition des zones

- UA** Zone urbaine mixte correspondant principalement à l'habitat ancien
- UAa/UAAb** Secteurs de la zone UA présentant des dispositions particulières en matières de hauteur et implantation des constructions
- UAI** Secteur de la zone UA soumis au risque inondation
- UB** Zone urbaine mixte correspondant principalement à l'habitat récent
- UBI** Secteur de la zone UB soumis au risque inondation
- UE** Zone urbaine à destination d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- UD** Zone urbaine correspondant à la déchetterie
- UX** Zone urbaine dédiée aux activités économiques
- 1AU** Zone d'urbanisation future dédiée aux logements
- 1AUX** Zone d'urbanisation future dédiée aux activités économiques
- 2AU** Zone d'urbanisation future dédiée aux logements  
Son ouverture à l'urbanisation nécessite une modification ou une révision du P.L.U.
- A** Zone agricole inconstructible
- Ac** Zone agricole constructible
- N** Zone naturelle
- Nf** Secteur de la zone naturelle concerné par les espaces forestiers
- Nh** Secteur de la zone naturelle concerné par la présence d'habitation isolée
- Nj** Secteur de la zone naturelle concerné par la présence de jardins

EMPLACEMENT RESERVE

Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1 Elargissement du chemin d'exploitation n°21 à Naglaincourt.	170 m²	Commune
2 Création d'un accès depuis la rue St Jacques	420 m²	Commune
3 Création d'un accès depuis le chemin de Cobe	215 m²	Commune
4 Création d'une voie cyclable	373 m²	Commune

ELEMENT PAYSAGER A PROTEGER L151-19 CU

Désignation
1 Notre Dame de la Porte
2 L'Hermitage
3 La fontaine de Naglaincourt
4 Le Lavoir de Baxon
5 Le Lavoir de Saulcy
6 La fontaine de Baxon

